



FICHE TECHNIQUE DE L'EXPOSITION NATIONALE 2023 LA FABRIQUE DES SANS-PAPIERS

L'exposition *La fabrique des sans-papier est une création de La Cimade.* Elle est le fruit d'une adaptation du Petit guide [Refuser la fabrique des sans-papiers](#). Elle reprend les mêmes illustrations et le même contenu. La langue employée, cependant, a été légèrement révisée pour être accessible à un public plus jeune.

Intention : Obtenir des papiers pour rester en France dépend aujourd'hui de procédures toujours plus imprévisibles et excluantes quand elles ne sont pas tout bonnement illégales. Et des milliers de personnes sont ainsi privées de leurs droits les plus fondamentaux tout en faisant fonctionner des pans entiers de l'économie à moindre frais. Nourrie de l'expérience de La Cimade auprès des personnes étrangères, l'exposition *La fabrique des sans-papiers* emmène dans cet univers kafkaïen où les rouages d'une administration aussi absurde que déshumanisée malmènent la vie de femmes, d'hommes et d'enfants qui n'aspirent qu'à vivre paisiblement.

Public : Tout public à partir du lycée.

Formellement cette exposition est constituée de **11 panneaux**

Côté texte, les explications et analyses de la situation sont complétées par des « tranches de vie » qui viennent rappeler que cette fabrique de sans-papiers affecte la vie de « vrais gens » : des personnes avec un nom, une famille, du travail, des peurs, des envies, des ambitions ... Quant aux illustrations, elles sont signées de Pénélope Paicheler et leur humour a tout ce qu'il faut de grinçant pour traduire la violence et le cynisme de l'administration française, sans jamais tomber dans le désabusé pour autant.

Support : 11 panneaux de toile légère de 80 x 100 cm avec baguettes en haut et en bas et 2 œillets sur la baguette du haut (prévoir des crochets)

Disponibilité : Une à trois par région

Transport : Les 11 panneaux sont roulés dans un carton de manière à faciliter l'envoi de l'exposition par la poste.

Suite des visuels de l'exposition :

2

NUL N'EST CENSÉ COMPRENDRE LA LOI

Le droit des personnes étrangères à vivre sur notre territoire n'a cessé de se complexifier. Il est instrumentalisé à des fins politiques depuis des décennies. Et obtenir des papiers pour rester légalement en France dépend de procédures toujours plus imprévisibles et exaltantes.

PAS DE RENDEZ-VOUS, PAS DE TITRE DE SÉJOUR

Premier obstacle : déposer une demande de titre séjour ou procéder à son renouvellement ! Pour cela, il faut d'abord obtenir un rendez-vous dans une préfecture et un grand nombre d'entre elles exigent de passer par internet. Or les rares rendez-vous disponibles sont attribués en quelques minutes, et les bugs sont fréquents.

DES MILLIERS DE PERSONNES QUI REMPLISSENT TOUTES LES CONDITIONS POUR ÊTRE RÉGULARISÉES SONT AINSI MAINTENUES DANS L'ILLÉGALITÉ, PARFOIS PENDANT PLUSIEURS ANNÉES, ET COURENT LE RISQUE D'ÊTRE EXPULSÉES.

3

DES EXIGENCES DIFFÉRENTES SELON LES PRÉFECTURES...

Des situations qui donnaient droit à une carte de séjour stable, dépendent maintenant de décisions arbitraires. À dossier équivalent, certaines personnes sont régularisées, d'autres pas.

EN CLAIR : SI VOUS REMPLISSEZ CERTAINS CRITÈRES (TEMPS DE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE, EMPLOI, LIENS FAMILIAUX ETC.), LA PRÉFÈTE OU LE PRÉFET DISPOSE DU POUVOIR DE VOUS RÉGULARISER... OU NON.

... ET PARFOIS ILLÉGALES

An, il vient d'arriver dans le département... Ça sert le déménagement pour tenter sa chance chez nous... Dites-lui de revenir quand elle aura fait de preuves à cette nouvelle adresse.

De nombreuses préfectures exigent même des documents non prévus par la loi.

En France depuis 6 ans, Sarah B. réunit toutes les conditions pour une régularisation par le travail, dont des preuves d'emplois sur les 3 dernières années et une promesse d'embauche. Elle ne franchira même pas l'étape du dépôt de dossier à la préfecture, car celle-ci refuse son certificat d'hébergement comme justificatif de domicile et exige un contrat de location. Une exigence que n'a pas la préfecture du département voisin...

CE RÉGNE DE L'ARBITRAIRE CRÉE UNE FORTE INSÉCURITÉ POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET DE GRAVES INÉGALITÉS SUR LE TERRITOIRE.

DES PRATIQUES TRÈS INTRUSIVES...

La suspicion à l'égard des personnes étrangères est devenue une règle. Des situations qui donnent droit au séjour sont remises en cause quasi systématiquement. Par exemple : la reconnaissance de paternité d'un enfant française, la formation des jeunes isolés, l'union avec une Française, des violences conjugales ou encore une maladie dont le traitement n'est pas accessible dans le pays d'origine...



LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SERAIENT DES FRAUDEUSES JUSQU'A CE QU'ELLES PROUVENT LE CONTRAIRE.

Mariée à **Mathieu G.** depuis 8 mois, **Neela G.** a fait une demande de titre de séjour. Après le dépôt de son dossier (comprenant relevés d'un compte commun, factures à leurs deux noms etc.), des policiers sont venus inspecter leur domicile à la recherche de preuves de vie commune : type de vêtements dans la penderie et le linge sale, nombre de brosses à dents... S'ensuit une enquête de voisinage et un entretien séparé au commissariat où on leur demande la fréquence de leurs relations sexuelles. La procédure est pénible mais le couple sait qu'il y a pire : dans certains cas, la personne étrangère doit retourner dans son pays pour faire une demande de visa qui peut durer plusieurs années. Et pendant la séparation, elle devra prouver le maintien du lien amoureux...

...ET DISSUASIVES

Certaines personnes hésitent à présenter leur demande de titre de séjour ou de son renouvellement car quand la préfecture leur refuse, ce refus est souvent accompagné d'une DQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) qui peut entraîner une expulsion.

FACE À DE TELLES ÉVENTUALITÉS DE NOMBREUSES PERSONNES RENONCENT À ENTAMER LES DÉMARCHES POUR UNE RÉGULARISATION À LAQUELLE ELLES AURAIENT POURTANT DROIT.



DES TITRES DE SÉJOUR DE COURTE DURÉE...

Obtenir le fameux sésame ne rime pas avec stabilité pour autant. Alors que dans le milieu des années 80, la carte de résident valable dix ans était la plus octroyée, aujourd'hui elle est délivrée au compte-gouttes.

Ibrahim K. dispose d'une autorisation provisoire de séjour, car son fils de 7 ans, atteint d'une maladie incurable, a besoin de soins qu'on ne dispense pas dans son pays d'origine. Elle lui donne le droit de travailler mais il doit la renouveler tous les 6 mois, alors même que la prise en charge médicale de l'enfant sera nécessaire pendant plusieurs années.



AUTORISATIONS PROVISOIRES DE QUELQUES MOIS OU CARTES D'UN AN SONT DEVENUES MONNAIE COURANTE, CE QUI REND L'AVENIR DES PERSONNES TRÈS INCERTAIN.



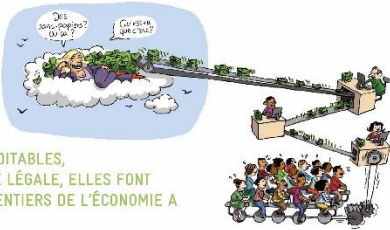
...ET TRÈS PRÉCAIRES

De 2014 à 2018, **Njoya M.** étudie en France avec un titre de séjour « Étudiant ». En 2018, une petite fille naît de son union avec un Français. Sa fille étant française, Njoya reçoit un premier titre de séjour « Vie Privée et familiale » valable un an. L'année suivante, le père disparaît du domicile familial. Quand Njoya doit renouveler son titre de séjour, la préfecture exige des preuves que le père s'occupe de l'enfant. Incapable d'en donner, Njoya perd son droit au séjour après 5 ans de présence légale sur le territoire, victime de la suspicion de la préfecture qui estime qu'elle a eu cette enfant pour obtenir des papiers. L'agence d'intérim qui l'employait met fin à son contrat.

ENTRE DEUX DEMANDES DE RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR, LE MOINDRE CHANGEMENT DE SITUATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'OBTENIR UN RENDEZ-VOUS EN PRÉFECTURE PEUT FAIRE BASCULER LA PERSONNE DANS L'ILLÉGALITÉ.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS JETABLES

L'immense majorité des personnes dites en situation irrégulière travaille et paye des impôts. Certaines au noir, avec de l'argent donné de la main à la main, ou sous « alias », c'est-à-dire avec des papiers empruntés.



PARTICULIÈREMENT EXPLOITABLES, PUISQUE SANS EXISTENCE LÉGALE, ELLES FONT FONCTIONNER DES PANS ENTIERS DE L'ÉCONOMIE À MOINDRE FRAIS.

Ce ne sont pas des personnes isolées qui profitent de la situation. Grâce à la sous-traitance en cascade (une entreprise confie une tâche à une autre entreprise qui la confie à une autre entreprise etc.), de grosses sociétés et nos administrations tirent aussi avantage de cette main d'œuvre non protégée par le droit du travail. Ceci est particulièrement courant dans le bâtiment, les sociétés de nettoyage, l'hôtellerie ou encore les entreprises de livraison.

ET L'ÉTAT EST PARFAITEMENT AU COURANT DE CETTE EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL.



D'ailleurs, alors même que les personnes en situation irrégulière n'ont théoriquement pas le droit de travailler, elles doivent parfois prouver avoir travaillé légalement pour être régularisées.

POUR RÉSUMER : D'UNE MAIN, L'ADMINISTRATION LEUR INTERDIT DE TRAVAILLER, DE L'AUTRE, ELLE EXIGE DES PREUVES D'EMPLOI POUR LES RÉGULARISER.

AU BON VOULOIR DE...

Trois mois après son arrivée en France, **Marius I.** est embauché au noir comme carreleur sur un chantier. À la fin du mois, il ne touche que la moitié de la somme convenue mais le contremaître promet que le solde lui sera versé à la fin des travaux. Le jour J, le contremaître a disparu dans la nature.

Angela P. travaille depuis 8 ans à la cantine d'un hôpital grâce aux papiers d'une connaissance française. Depuis 8 ans, elle reverse une partie de son salaire à la personne en question, depuis 8 ans elle cotise au chômage et à la retraite pour une autre...

En France depuis 10 ans, **Ortiz H.** travaille pour une entreprise de nettoyage. Cela fait 4 ans qu'il nettoie une mairie et ses écoles sans pouvoir prendre de vacances.



MAIS ÊTRE EN SITUATION RÉGULIÈRE NE MET PAS TOUJOURS À L'ABRI DE L'EXPLOITATION.

D'abord, parce que tous les titres de séjour n'autorisent pas à travailler librement, mais aussi parce qu'en conditionnant le renouvellement de certains titres de séjour au maintien dans l'emploi, l'administration soumet encore les personnes au bon vouloir des employeurs et employées.

UNE MANNE POUR LES MARCHANDS DE SOMMEIL...

Sans la garantie d'un titre de séjour durable, l'accès à un logement décent dépend pour beaucoup de personnes sans papiers. Logements exigus ou canapé du salon contre des « services » ou des sommes exorbitantes, foyers surpeuplés, squats et bidonvilles aux conditions sanitaires critiques, sont l'ordinaire de milliers de personnes.

Canapé simple: 300€/mois
Canapé-lit: 600€/mois

Vladimir C. sous-loue un studio à Julie D., « une amie » d'amis. En 3 ans, elle a déjà augmenté cinq fois le loyer de 50 €. Et Vladimir n'a aucun justificatif de domicile pour ses démarches de régularisation...

... ET UNE SUREXPOSITION AUX VIOLENCES

Son passeport confié par son « employeur » qui lui avait promis un contrat de travail, Ejaz Z. a travaillé 15 heures par jour pendant un an en échange d'un matelas dans la cave de l'atelier et de deux repas par jour. Cinq ans après avoir porté plainte, Ejaz Z. attend encore le procès de son exploitateur.

Qu'est-ce que tu crois? Que si tu me quittes, tu garderas tes papiers?

Le manque d'autonomie et le dénuement provoqués par ce déni de droits alimentent des situations d'une grande violence. Cela va du chantage aux papiers exercé par un conjoint violent à l'esclavage moderne, un phénomène en pleine expansion.

SOUS LA COUPE D'INDIVIDUS ISOLÉS OU DE RÉSEAUX ORGANISÉS, LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT AINSI LES PRINCIPALES VICTIMES DU TRAVAIL FORCÉ, DE L'EXPLOITATION SEXUELLE OU ENCORE DE LA DELINQUANCE FORCÉE.

SANS-PAPIERS ET SANS DROITS ?

Priver de droits des personnes au seul motif qu'elles sont étrangères est devenu tellement banal que cela contamine les esprits dans des domaines non prévus par la loi. Des personnes sans titre de séjour se voient refuser l'ouverture d'un compte bancaire ou le retrait d'un colis à la poste, ce qui est parfaitement illégal. De même porter plainte (en cas d'agression, d'escroquerie, de vol etc.) est théoriquement possible pour les personnes en situation irrégulière, mais la plupart ignorent ou y renoncent par crainte de se jeter dans la gueule du loup.

C'est pour quoi? Je n'aurais jamais porté plainte pour violence policière!

LE DROIT DE RASER LES MURS ?

Beaucoup de personnes sans-papiers vivent dans la peur de l'expulsion, à commencer par celles dont la vie est menacée dans leur pays d'origine.

CETTE PEUR LES AMÈNE À RESTREINDRE LEURS MOUVEMENTS AU STRICT MINIMUM, ÉVITER LES TRANSPORTS EN COMMUN, SE PRIVER DE LOISIRS ET DE RELATIONS SOCIALES.

Thérèse D. a 68 ans. Elle est arrivée en France il y a 14 ans pour rejoindre sa fille française après le décès de son mari. Son titre de séjour à renouveler tous les ans ne l'autorisait pas à travailler. Au bout de 9 ans, elle fait une demande de carte de résident. La préfecture lui refuse au motif que ses revenus sont insuffisants et double le refus d'une ODTF (Obligation de quitter le territoire Français). Depuis, Thérèse est tellement paniquée quand elle croise la police qu'elle a renoncé à garder ses petits-enfants dans la ville voisine.

SOLIDARITÉ AVEC LES « SANS-PAPIERS »

Les procédures de régularisation sont si complexes que bien des personnes n'obtiennent un titre de séjour qu'avec le soutien de citoyens-ses solidaires. Ainsi des milliers de femmes et d'hommes qui prônent une société inclusive, proposent un accompagnement juridique, se saisissent des réseaux sociaux pour contrer une expulsion, interpellent les pouvoirs publics pour faire évoluer la législation...

LES « SANS-PAPIERS » MOBILISÉ-E-S

Une partie des régularisations s'obtient aussi par la mobilisation des personnes sans-papiers. Cela a commencé dans les années 1990, avec des occupations d'églises et des grèves de la faim qui déclenchent les premières manifestations de soutien. Puis, de plus en plus de travailleurs et travailleuses sortent de l'ombre, occupent leur lieu de travail, se mettent en grève...

Confessez, manutens, nos patrons sont des condamnés!
EN GRÈVE!
Manutens, caiffeuses, mais c'est nous les victimes!

PARFOIS LEUR TÉNACITÉ ET LA MAUVAISE PUBLICITÉ FAITE AUX EMPLOYEURS PAYENT.

Des collectifs de sans-papiers montent en puissance et affichent des revendications de plus en plus transversales : la fermeture des centres de rétention, le droit au travail et au logement, le droit de vote et à l'éligibilité.

AVEC EN LIGNE DE MIRE, LE DROIT À LA LIBRE CIRCULATION ET À LA LIBRE INSTALLATION POUR TOUTES ET TOUS.

Il n'y a pas d'immigration qui crée un manque social. C'est l'absence de droits!!

UN TITRE DE SÉJOUR STABLE EST UNE CONDITION INCONTOURNABLE POUR S'INTÉGRER DANS UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE

Seul un droit stable au séjour permet de garder la maîtrise de sa vie, de se projeter dans l'avenir, d'entrer en résilience quand on a vécu des traumatismes. Un titre de séjour, c'est aussi la possibilité de sortir de France avec l'assurance de pouvoir y revenir.

Je vais offrir un logement. Mais, on refuse de découvrir l'école!

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, DEMANDONS :

- Une profonde refonte des politiques migratoires pour tendre à la liberté de circulation et d'installation
 - La régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers
 - La suppression de l'ensemble des mesures de banissement
 - La fin de l'exploitation économique et de l'immigration jetable
- Le respect de la vie privée et familiale conformément à la Convention européenne des droits de l'Homme
 - La protection effective des personnes victimes de violence et de traite des êtres humains
 - Une procédure de demande de titre de séjour sans entraves et harmonisée
 - La généralisation des titres de séjour de longue durée, autorisant à travailler
 - L'accès pour toutes et tous à la protection sociale

ARTICLE 3
Nul homme, nul être humain, n'est assés de l'humanité.

LOI N° 100
DU 11 JANVIER 1988
RELATIVE AU DROIT DE SÉJOUR

REGULARISATION DE TOUTES LES SANS-PAPIERS!

Des papiers, j'en ai! C'est pourquoi j'ai pu obtenir des visas pour aller aux États-Unis.

Dans le pays, je réajuste sur place en attendant mes papiers!

Partagez et partagez vous-même
Le réseau des sans-papiers

Partagez la connaissance et aidez les autres
Réseau la France des sans-papiers

La Cimade
L'humanité passe par l'autre